

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 juillet 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura-Traoré

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bedreddine, M. Constant, M. Monot, Mme Girardet, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 03-01 du 7 juillet 2022

POLITIQUE CULTURELLE – ANNÉE 2022 : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX RÉSIDENCES ARTISTIQUES – AIDES AUX PROJETS – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du ministre de la Culture et de la communication n°2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre des résidences 2022 aux partenaires suivants :

POUR LES ARTS DU CIRQUE

- 20 000 euros à l'association L'Envolée pour sa résidence au Parc départemental Georges Valbon à La Courneuve, en partenariat avec l'Académie Fratellini et Houdremont - Centre culturel de La Courneuve ;

POUR LA MARIONNETTE ET LE THÉÂTRE D'OBJET



- 20 000 euros à l'association La Soupe pour sa résidence au Centre culturel Jean Houdremont à La Courneuve ;
- 15 000 euros à l'association Studio monstre pour sa résidence à la NEF à Pantin ;

POUR LA DANSE

- 15 000 euros à l'association Collectif La Pieuvre pour sa résidence au Colombier à Bagnolet ;
- 10 000 euros à l'association Danse Dense pour la résidence de la compagnie Myxomycètes à Bagnolet, Montreuil, Pantin et Drancy ;

POUR LE JEUNE PUBLIC

- 16 500 euros à l'association Les Veilleurs compagnie théâtrale pour sa résidence au Théâtre des Bergeries de Noisy-le-Sec ;

- ATTRIBUE aux écrivain·e·s suivant·e·s pour leur engagement dans un travail d'écriture et de recherche personnelle et pour leur participation à un projet, dans le cadre d'un partenariat défini selon le dispositif « Écrivain·e·s en Seine-Saint-Denis » :

- une bourse de 15 000 euros à Mme Inès Horchani (pseudonyme Inès Orhani), pour sa résidence au sein de l'association Mots et Regards à Saint-Denis ;
- une bourse de 7 500 euros à M. Gilles Bachelet et de 6 298 euros à M. Philippe Mignon pour leur résidence à la médiathèque Robert Desnos de Montreuil ;

Mme Inès Horchani et M. Gilles Bachelet ayant une dispense de précompte délivrée par l'Urssaf, le Département s'acquittera uniquement des cotisations « diffuseur » ;

M. Philippe Mignon n'ayant pas de dispense de précompte délivrée par l'Urssaf, le Département s'acquittera de l'ensemble des cotisations versées pour le compte de l'auteur et les cotisations « diffuseur » ;

- APPROUVE les conventions dont projets ci-annexés à conclure avec les associations L'Envolée, Danse dense, Les Veilleurs compagnie théâtrale et le Théâtre de La Poudrerie ;

- APPROUVE les conventions dont projets ci-annexés à conclure avec Mme Inès Horchani, M. Gilles Bachelet et M. Philippe Mignon ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

- ALLOUE les subventions d'aide aux projets en fonctionnement suivantes au titre d'aides exceptionnelles :

- 3 500 euros à l'Association pour la Formation contre le Racisme et l'Intervention Citoyenne Active (AFRICA) pour l'organisation d'un banquet citoyen ;
- 3 000 euros à l'association Agence de promotion des cultures et du voyage (APCV) pour le Festival CinéMémoire ;
- 10 000 euros à l'association Théâtre de la Poudrerie pour le projet « L'Odyssée à Sevrans Trait d'Union – Parade sur l'Ourcq ».

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.